

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **3 août 2020 à 19 h 30**, à l'édifice municipal situé au 357, 2<sup>e</sup> Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M <sup>me</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège 4

M<sup>me</sup> Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ABSENCE :	M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège 5
	M <sup>me</sup>	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège 6

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1. Programme d'aide à la voirie locale – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;
  - 5.2. Programme d'aide à la voirie locale – Circonscription électorale de Dubuc;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Politique municipalité amie des aînés (MADA) et plan d'action;
  - 6.2. Les journées de la culture – Demande d'aide financière;
7. VOIRIE MUNICIPALE
  - 7.1. Avis de motion – Règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 260.04 ayant pour objet l'entretien des chemins municipaux pendant l'hiver;
8. URBANISME;
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019;
  - 9.2. Installation compteur d'eau à chaque immeuble non résidentiel;
  - 9.3. Aire de protection des puits;
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE;

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES;

11.1. Livre sur l'histoire de Saint-Ambroise (1870 à 2020);

12. AFFAIRES NOUVELLES;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION NO 203.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les points suivants aux affaires nouvelles :

12.1 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

**2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU**  
**6 JUILLET 2020**  
**RÉSOLUTION NO 204.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale de la lecture du procès-verbal du 6 juillet 2020.

QUE : le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES**  
**RÉSOLUTION NO 205.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois juillet 2020, au montant de 265 435,15 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 8 764,95 \$ totalisant la somme de 274 200,10 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois juillet 2020 soient acceptés au montant de 19 662,23 \$.

Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

#### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

#### **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

#### **5.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

#### **5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE DUBUC**

#### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1 POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET PLAN D'ACTION** **RÉSOLUTION NO 206.20**

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal a pris connaissance du projet de politique municipalité amie des aînés accompagné du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE : dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et a tenu des assemblées publiques de consultation;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte la politique municipalité amie des aînés accompagnée du plan d'action.

#### **6.2 LES JOURNÉES DE LA CULTURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** **RÉSOLUTION NO 207.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'agente de développement, pour et au nom de la Municipalité, à présenter une demande dans le cadre des journées de la culture.

#### **7. VOIRIE MUNICIPALE**

#### **7.1 AVIS DE MOTION - – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 260.04 AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX PENDANT L'HIVER**

Monsieur Dany Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement ayant pour objet de modifier le règlement 260.04 ayant pour objet l'entretien des chemins municipaux pendant l'hiver.

Un projet de ce règlement est adopté séance tenante.

## **8. URBANISME**

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019**

#### **RÉSOLUTION NO 208.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 tel que présenté par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

### **9.2 INSTALLATION COMPTEUR D'EAU À CHAQUE IMMEUBLE NON RÉSIDENTIEL**

#### **RÉSOLUTION NO 209.20**

CONSIDÉRANT QUE : le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous oblige l'installation de compteur d'eau dans les immeubles non résidentiel afin d'améliorer l'estimation de leur consommation;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'installation de compteur d'eau sur l'ensemble des immeubles non résidentiels de notre territoire.

### **9.3 AIRE DE PROTECTION DES PUIITS**

#### **RÉSOLUTION NO 210.20**

CONSIDÉRANT QUE : la mesure 1.1.1 du plan d'action 2018-2023 accompagnant la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 inaugure le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 1, ayant pour objectif de protéger les sources d'eau potable des communautés;

CONSIDÉRANT QUE : le volet 1 du programme a pour but de faciliter l'acquisition de connaissances par les municipalités sur les activités ayant cours dans les aires de protection et sur la vulnérabilité des sources d'eau potable face à ces menaces et de les communiquer aux parties prenantes, ce qui se concrétise par la production du premier rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE : le 10 février 2020, nous avons déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme;

CONSIDÉRANT QUE : le 23 mars 2020, nous avons signé une convention d'aide financière d'un montant de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable sous sa responsabilité. Et une aide financière additionnelle d'un montant maximal de quinze mille dollars (15 000 \$) pour la révision et la délimitation des aires de protection des prélèvements en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE : le 8 juillet 2020, nous avons reçu une offre de services professionnels de l'entreprise Englobe afin d'effectuer l'évaluation des aires de protection des puits d'eau potable par modélisation numérique au montant de 24 400 \$ plus les taxes applicables;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde à Englobe l'évaluation des aires de protection des puits d'eau potable par modélisation numérique.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE**

### **11. INVITATION / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME**

#### **11.1 LIVRE SUR L'HISTOIRE DE SAINT-AMBROISE RÉSOLUTION NO 211.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat du livre sur l'histoire de Saint-Ambroise (1870 à 2020) au montant de 30 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

#### **RÉSOLUTION NO 212.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire, pour et au nom de la Municipalité, à signer le protocole d'entente relatif à

l'octroi de l'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 40.

Fin de la période de questions à 19 h 48.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 19 h 49.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 août 2020.

Secrétaire-trésorière et directrice générale

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*